



**EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Commune de  
**BEUIL****

Alpes-Maritimes

AR Prefecture

Le mardi vingt-neuf mars deux mille vingt-deux, à 19 heures 00, salle du conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, le Conseil Municipal de la Commune de BEUIL, Alpes-Maritimes, sous la présidence de Monsieur Roland GIRAUD, Maire.

Date de convocation 25.03.2022

**Etai~~ent~~ présents :** Monsieur Roland GIRAUD, Maire, M. Alexandre GEFFROY, deuxième adjoint, M. Christian GUILLAUME, troisième adjoint, M. Nicolas DONADEY, quatrième adjoint, M. Rodolphe BIZET, conseiller municipal, Mme Karine DONADEY, conseillère municipale, M. Noël MAGALON, conseiller municipal, Monsieur Arnaud ROCHE, conseiller municipal, Monsieur Frédéric PASQUIER, conseiller municipal,

**Absents :** M. Pascal THIERY, conseiller municipal, Mme Karel NICOLETTA, conseillère municipale, M. François SCHULLER, conseiller municipal, M. Jean-Louis COSSA, conseiller municipal.

**Représentés :** M. Pascal THIERY est représenté par M. Noël MAGALON, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 29/03/2022 ; Mme Karel NICOLETTA est représentée par M. Arnaud ROCHE, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 29/03/2022 ; M. François SCHULLER est représenté par M. Alexandre GEFFROY, aux termes d'une procuration en date à Beuil du 27/03/2022.

A été nommé Secrétaire de Séance : M. Christian GUILLAUME

N°02.2022

**DELIBERATION N°03 : DELIBERATION COMPLEMENTAIRE CONCERNANT LA SECURISATION DES EQUIPEMENTS PUBLICS - DEMANDE DE SUBVENTION DETR :**

A la suite de la délibération n°9 du 10 juin 2021, Monsieur Christian GUILLAUME, adjoint au Maire expose au conseil municipal :

Le conseil municipal souhaite faire une demande de subvention 2022 DETR normes et sécurisation des équipements publics.

Au vu de la vétusté et afin de respecter les normes de sécurité actuellement en vigueur, la commune souhaite un changement des barrières actuellement en place.

Le montant global est estimé à la somme de **45.483 € HT**.

La demande de subvention DETR correspond à un montant de **11.200 €**.

Une demande de subvention Amende de Police à hauteur de **12.000€ HT** a d'ores et déjà été effectuée auprès du Département.

La part d'autofinancement (part communale) est portée à hauteur de **22.283€ HT**.

En conséquence, Monsieur Christian GUILLAUME demande au conseil municipal de bien vouloir :

- Valider les nouveaux montants de l'opération « remplacement barrières de sécurité »,
- Autoriser le Maire à faire les demandes de subventions auprès des services concernés.

Le Conseil Municipal,

Ouï l'exposé de Monsieur Guillaume et après en avoir délibéré,

- Valide les nouveaux montants de l'opération « remplacement barrières de sécurité »,
- Autorise le Maire à faire les demandes de subventions auprès des services concernés.

VOTES :

Pour : 12

Contre :

Abstentions : AR Prefecture

006-210600169-20220329-2022\_02\_02-DE

**DELIBERATION ADOPTEE A LA MAJORITE DES MEMBRES PRESENTS ET REPRESENTES.**

Publié le 05/04/2022

Fait et délibéré à BEUIL, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

Le Maire,

Délibération télétransmise  
à la Préfecture des Alpes-Maritimes :

